

2016_CT2_162

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité transports et infrastructures - Composition du Comité de Pilotage (COFIL) sur le projet de réalisation de la ligne B de BHNS d'Aix-en-Provence

Le 12 octobre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au gymnase Guy Drut à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 6 octobre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUÉIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane - PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard - AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOUVE Mireille donne pouvoir à CANAL Jean-Loius – LAGIER Robert donne pouvoir à CESARI Martine - LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie - ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – SLISSA Monique donne pouvoir à CALAFAT Roxane

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – BURLE Christian – CHAZEAU Maurice – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre - GROSSI Jean-Christophe - LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Aménagement du territoire / Déplacements, mobilité transports et infrastructures

■ Séance du 12 octobre 2016

03_2_10

■ Composition du comité de pilotage (COPIL) sur le projet de réalisation de la ligne B de B.H.N.S d'Aix-en-Provence

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

03_2_10_10
B.H.N.S

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Transports, Déplacements, Accessibilité

■ Séance du 17 octobre 2016



■ **Composition du comité de pilotage (COPIL) sur le projet de réalisation de la ligne B de B.H.N.S d'Aix-en-Provence**

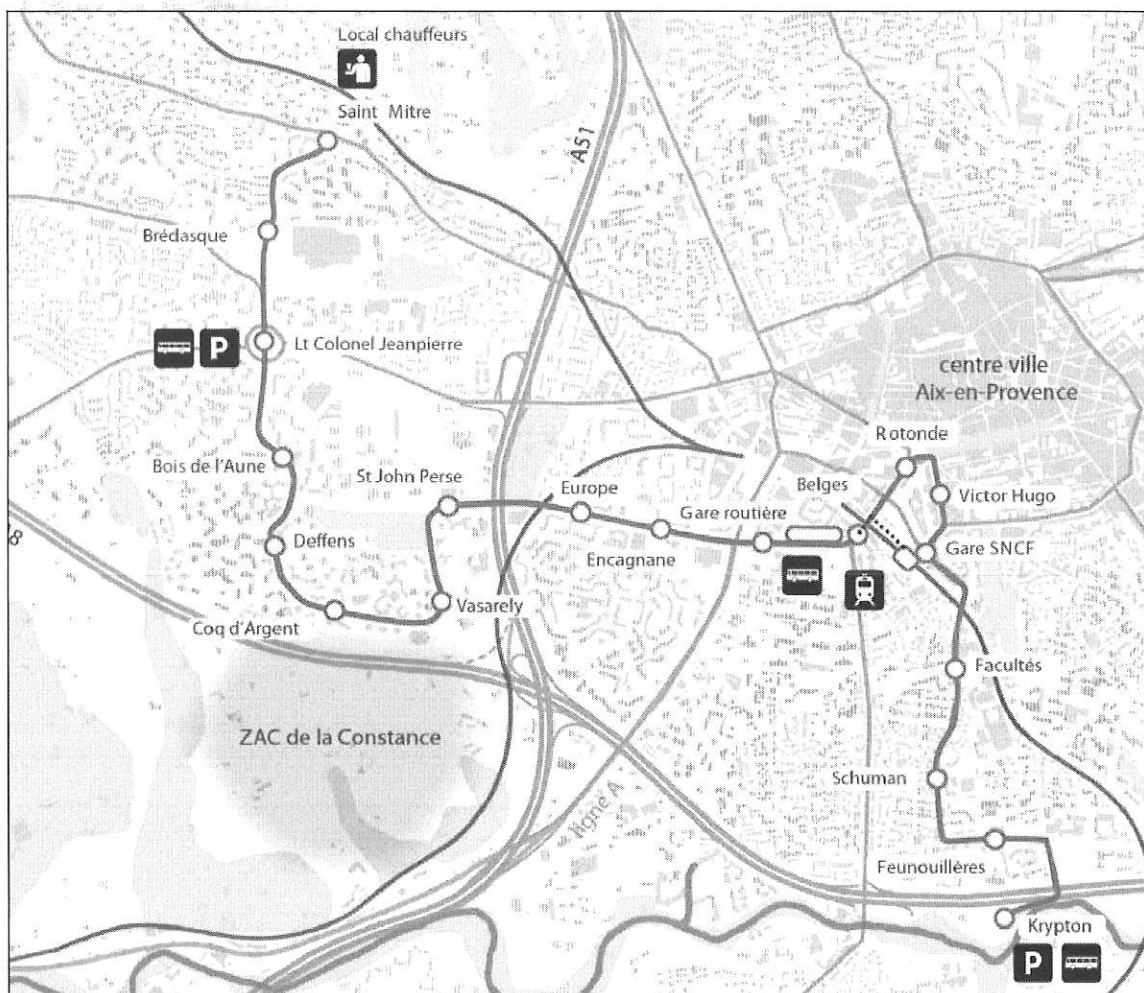
Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation d'un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) sur le territoire du Pays d'Aix appelé « l'Aixpress ».

Par délibération n°2010_A112 du 24 juin 2010, le Conseil de Communauté du Pays d'Aix a approuvé le programme général du projet de Bus à Haut Niveau de Service.

Ce projet de transport en commun en site propre, desservant la commune d'Aix-en-Provence, reliera à sa mise en service, l'avenue Saint-Mitre des Champs (quartier ouest de la commune) au nouveau parc-relais situé au sud de la ville « le Krypton ».

Le Projet de BHNS



Le tracé

Afin de progresser dans l'avancement des études du projet de Bus à Haut Niveau de Service, un Comité de pilotage (COPIL), associant l'ensemble des acteurs permettant de renforcer à la transversalité qu'implique la complexité et l'ampleur de ce projet d'infrastructure, a été créé en 2013 par délibération du Conseil Communautaire de la CPA (délibération n°2013_A137 du 18 juillet 2013).

Considérant la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, le présent rapport a pour objectif de proposer une nouvelle composition du comité de pilotage, adaptée à la nouvelle organisation des collectivités.

Le comité de pilotage représente la gouvernance stratégique du projet dont les missions consistent à :

- fixer les orientations générales et stratégiques de l'opération,
- arbitrer les propositions issues des études et/ou de la concertation,
- valider chaque grande étape du projet.

Le comité de pilotage est composé d'élus de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, du Territoire du Pays d'Aix, de représentants de l'État, de la région PACA et du Conseil Départemental, co-financeurs sur l'opération, ainsi que de techniciens.

Cette pluralité de compétences assurera à la conception du BHNS la richesse et la transversalité fondamentale à l'élaboration du projet.

Le travail du comité de pilotage sera préparé par des comités techniques rassemblant les techniciens des collectivités concernées, ainsi que les associations ou institutions ayant un intérêt particulier au projet.

La dimension volontairement élargie de ces comités techniques constitue le gage d'un travail se voulant synthétique des avis sur ce projet d'envergure.

La nouvelle composition proposée pour le comité de pilotage est la suivante :

Le collège des élus :

1. Le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,
2. Le Vice-Président délégué Mobilité, Déplacement, Transports de la Métropole,
3. Le Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix,
4. Le Vice-Président délégué à l'organisation des transports du Conseil de Territoire du Pays d'Aix,
5. Le Maire de la commune d'Aix-en-Provence,
6. L'adjoint délégué à la planification urbaine et à l'urbanisme de la commune d'Aix-en-Provence,
7. Le conseiller municipal délégué aux grands travaux de la commune d'Aix-en-Provence,
8. Le conseiller municipal délégué à la circulation, aux déplacements et au stationnement de la commune d'Aix-en-Provence.

Le collège des co-financeurs :

1. Le Vice-Président délégué aux Transports à l'Intermodalité et aux Déplacements de la Région PACA,
2. Le Vice-Président délégué aux Transports du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône,
3. Le sous-préfet d'Aix-en-Provence.

Le collège des techniciens :

1. Le directeur général adjoint chargé de la mobilité, des déplacements, des transports, de l'espace public et de la voirie de la Métropole,
2. Le directeur général des services du Territoire du Pays d'Aix,

3. Le directeur général adjoint chargé de la mobilité des infrastructures et des transports du Territoire du Pays d'Aix
4. Le directeur général des services de la commune d'Aix-en-Provence.

Il convient par conséquent d'approuver la nouvelle composition du comité de pilotage du projet de Bus à haut Niveau de Service (L'Aixpress) sur Aix-en-Provence, tel que défini ci-dessus.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La délibération n°2010_A112 du Conseil communautaire de la CPA du 24 juin 2010 approuvant le programme général du BHNS ;
- La délibération n°2013_A137 du Conseil communautaire de la CPA du 18 juillet 2013 relative à la création du comité de pilotage du projet de BHNS ;

Où le rapport ci-dessus,

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la nouvelle composition du comité de pilotage du projet de BHNS d'Aix-en-Provence constitué des membres mentionnés dans le présent rapport.

Article 2 :

Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à prendre tout acte et toute décision pour l'exécution de cette délibération et à notifier cette délibération aux membres du comité de pilotage.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements, Transports

Jean-Pierre SERRUS

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20161012-2016_CT2_162- DE Date de télétransmission : 21/10/2016 Date de réception préfecture : 21/10/2016

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité transports et infrastructures - Composition du Comité de Pilotage (COPIL) sur le projet de réalisation de la ligne B de BHNS d'Aix-en-Provence

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	79
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	79
Majorité absolue	40
Pour	79
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **19 OCT. 2016**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_162-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016